

DOCUMENT FINAL

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 14 janvier 2008.

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, tenue le quatorzième jour du mois de janvier de l'an deux mille huit, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 20 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents les conseillers : Rosaire Simoneau,
Patrice Cossette,
Paulin Nappert,
Yves Chassé,

Étaient absents les conseillers : Mélanie Boissonneault,
Christian Laroche,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-01-02

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté en y ajoutant l'item suivant :

13.7 *Embauche d'une secrétaire temporaire*

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Six (6) personnes assistent à la séance. Aucune question n'est posée.

2008-01-03

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE POUR
L'ÉTUDE DE DÉROGATIONS MINEURES TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2007 À
19H45**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance spéciale pour l'étude de dérogations mineures tenue le 10 décembre 2007 à 19 h 45 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale pour l'étude de dérogations mineures du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 10 décembre 2007 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-04

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2007 À 20H00

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 décembre 2007 à 20 h 00 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 10 décembre 2007 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-05

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE POUR L'ADOPTION DU BUDGET TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2007 À 19H30

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance spéciale pour l'adoption du budget tenue le 17 décembre 2007 à 19 h 30 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal pour l'adoption du budget de la Ville de Sainte-Marie tenue le 17 décembre 2007 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-06

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2007 À 20H30

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 décembre 2007 à 20 h 30 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 17 décembre 2007 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

Affaires
découlant des
procès-verbaux

Le maire demande aux membres de ce conseil s'ils ont des commentaires ou des questions à formuler sur les procès-verbaux qui ont été adoptés. Aucun membre de ce conseil n'a de questions ou de commentaires à apporter.

Avis de
présentation
du règlement
numéro
1411-2008

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1411-2008

Avis de présentation est donné par le conseiller **Patrice Cossette** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1411-2008 permettant à la Ville de Sainte-Marie de dépenser, pour l'année 2008, une somme maximum de 220 000,00 \$ pour l'exploitation d'un bâtiment industriel locatif.

2008-01-07

**DROIT D'UTILISATION DU PASSAGE PRIVÉ AU POINT MILLIAIRE 107.78
POUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE POUR LA SAISON
HIVERNALE 2007-2008 (REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO
2007-12-552)**

ATTENDU QUE le sentier de véhicules hors route, pour la saison hivernale 2007-2008, empruntera une partie de la route 216 pour ainsi traverser le boulevard Vachon Nord vis-à-vis le feu de circulation;

ATTENDU QUE monsieur Jacques Poulin a autorisé, quant à lui, la circulation de ces véhicules hors route sur sa propriété sise au 1029 boulevard Vachon Nord;

ATTENDU QUE pour aller emprunter le sentier de l'autre côté de la voie ferrée, les véhicules hors route désirent utiliser le passage privé donnant accès à l'usine des puits dont la Ville possède un droit d'utilisation;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE sous réserve de l'approbation du ministère des Transports du Québec et de la MRC de La Nouvelle-Beauce, la Ville de Sainte-Marie autorise le *Club Chasse & Pêche de Ste-Marie inc.* et le *Club Quad Chaudière-Appalaches Nord* à utiliser le droit de passage sur la traverse de chemin de fer de l'usine des puits (P.M. 107.78) et ce, pour la saison hivernale 2007-2008.

QUE ce droit d'utilisation est conditionnel au maintien par les clubs de la protection d'assurance responsabilité en faveur de la Ville à titre d'assurée additionnelle pour un montant minimum de 2 M\$ sur leur police d'assurance responsabilité et à l'engagement des clubs à entretenir la traverse de chemin de fer de l'usine des puits selon les exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 2007-12-552 adoptée lors de la séance régulière du 10 décembre 2007.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-08

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER
CHAUDIÈRE-APPALACHES AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE
FONCIÈRE ET D'AFFAIRES EN REGARD DE L'ACTIVITÉ EXERCÉE DANS
L'IMMEUBLE SITUÉ AU 440-442 BOULEVARD VACHON SUD**

ATTENDU QUE l'organisme *La Société alzheimer Chaudière-Appalaches* s'est adressé à la Commission municipale du Québec afin de le reconnaître aux fins d'exemption de toute taxe foncière et d'affaires en regard de l'activité exercée dans l'immeuble situé au 440-442 boulevard Vachon Sud;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.24 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de Sainte-Marie doit transmettre son opinion à la Commission municipale du Québec dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la transmission de l'avis;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ne s'objecte pas à la démarche entreprise par l'organisme *La Société alzheimer Chaudière-Appalaches* afin d'obtenir une exemption de toute taxe foncière et d'affaires en regard de l'activité exercée dans l'immeuble situé au 440-442 boulevard Vachon Sud et par conséquent, acceptera la décision de la Commission municipale du Québec.

QUE la Ville de Sainte-Marie informe également la Commission municipale du Québec que cet organisme n'a aucune surtaxe foncière au rôle de perception de ladite municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Avis de
présentation
du règlement
numéro
1412-2008

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1412-2008

Avis de présentation est donné par le conseiller **Paulin Nappert** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1412-2008 abrogeant le règlement numéro 1410-2007 et amendant l'annexe A du règlement numéro 1380-2007 décrétant la tarification pour les activités, biens et services du Service des loisirs, culture et vie communautaire.

2008-01-09

RÉSOLUTION REFUSANT LA DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 3 253 391 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a tenu en date du 14 janvier 2008 à 19 h 45 une séance d'information concernant la dérogation mineure demandée sur le lot 3 253 391 du Cadastre du Québec et ce, afin de permettre l'implantation d'une cinquième enseigne (0,84 mètre par 7,32 mètres) sur le bâtiment contrairement à ce qui est stipulé à l'article 8.2.4.1 du règlement de zonage qui permet l'installation de deux (2) enseignes par façade d'un bâtiment donnant sur rue;

ATTENDU QU'après étude, le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas ladite dérogation mineure considérant qu'un maximum de quatre (4) enseignes est déjà autorisé;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie refuse la dérogation sur le lot 3 253 391 du Cadastre du Québec, soit pour la propriété sise au 1020 boulevard Vachon Nord, en ce qui a trait à l'installation d'une cinquième enseigne sur le bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-10

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA DÉROGATION MINEURE SUR LES LOTS 4 040 155 ET 4 040 156 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a tenu en date du 14 janvier 2008 à 19 h 45 une séance d'information concernant la dérogation mineure demandée sur les lots 4 040 155 et 4 040 156 du Cadastre du Québec et ce, afin de permettre le morcellement du lot 4 040 156 et ainsi reconnaître le frontage du nouveau lot à 0,0 mètre au lieu de 7,62 mètres (droits acquis) et du minimum de 30,0 mètres exigé à l'article 3.4g) du règlement sur les lotissements numéro 701-90;

ATTENDU QUE selon l'avis du conseil municipal, le fait d'octroyer la dérogation mineure requise ne cause aucun préjudice aux propriétaires voisins;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie permette le morcellement du lot 4 040 156, soit pour la propriété sise au 2410 route du Président-Kennedy Nord, de façon à reconnaître le frontage du nouveau lot à 0,0 mètre.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-11

RÉSOLUTION ACCEPTANT LES DÉROGATIONS MINEURES SUR LES LOTS 3 254 174 ET 3 652 772 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a tenu en date du 14 janvier 2008 à 19 h 45 une séance d'information concernant les dérogations mineures demandées sur les lots 3 254 174 et 3 652 772 du Cadastre du Québec et ce, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur le mur de l'entrepôt dont la superficie (36,0 mètres carrés) est supérieure à la norme prescrite de 4,0 mètres carrés telle qu'exigée à l'article 11.3.2.2 du règlement de zonage et permettre que cette enseigne soit installée sur un bâtiment secondaire contrairement à ce qui est stipulé à l'article 11.2.4.1 du règlement de zonage qui ne l'autorise que sur un bâtiment principal;

ATTENDU QUE selon l'avis du conseil municipal, le fait d'octroyer les dérogations mineures requises ne causent aucun préjudice aux propriétaires voisins;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie reconnaisse les dérogations sur les lots 3 254 174 et 3 652 772 du Cadastre du Québec, soit pour la propriété sise au 274 avenue Duchesnay, et plus spécifiquement en ce qui a trait à l'installation d'une enseigne d'une superficie de 36,0 mètres carrés sur le mur de l'entrepôt, toutefois cette enseigne devra être celle soumise avec un fond coloré (paysager).

Adopté à l'unanimité.

2008-01-12

SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉCHANGES INTERMUNICIPALITÉS 2008 AVEC L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE

ATTENDU QUE le programme d'échanges *Intermunicipalités* stimule la création d'emplois d'été pour étudiants;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire participer à ce programme et par conséquent, doit autoriser la signature du protocole d'entente;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Louis Normand, à signer le protocole d'entente dans le cadre du *Programme d'échanges Intermunicipalités 2008* avec l'Association Québec-France.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-13

MODIFICATION DE L'ANNEXE «SALAIRE ET ANCIENNETÉ» DU CADRE OPÉRATIONNEL DE LA PISCINE

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certains ajustements aux salaires du personnel aquatique offrant des cours spécialisés;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte la révision de la structure salariale prévue à l'annexe «salaire et ancienneté» du cadre opérationnel de la piscine.

QUE cette modification sera effective à compter du 3 janvier 2008.

Certificat de crédits du trésorier numéro 2.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-14

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE, EMBAUCHE DE PERSONNEL – PROGRAMME HIVER 2008

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour modifier la liste des engagements et du tarif horaire des personnes qui travaillent temporairement au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire rectifier, par la présente, la liste de ces personnes par résolution;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche pour le programme Hiver 2008 les personnes suivantes :

ACTIVITÉS SPORTIVES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Angers, Nathalie	Professeure – work-out	24,00 \$
	Professeure – work-out parents/enfants	24,00 \$
Deblois, Jean-Philippe	Professeur – tennis adulte	20,00 \$
Fortin-Filiatrault, Pascal	Responsable - badminton	8,00 \$
Fortin, Pierre	Animateur – soccer intérieur	21,00 \$
Lessard, Marie-Pascale	Animatrice – ballon panier	9,50 \$
Pomerleau, Johanne	Professeure – work-out	30,00 \$
Poulin, Jean-Marie	Animateur – ballon volant	15,00 \$
Simard, Étienne	Professeur – golf	30,00 \$
Trachy, Marie-Claude	Animatrice – éveil sportif	16,00 \$
Vachon, Jean-Bruno	Professeur – tennis junior	14,00 \$
ACTIVITÉS CULTURELLES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Audet, Sarah	Professeure – ballet jazz	25,00 \$
Beaudoin, Margo	Professeure – bricolage – écolo - rigolo	25,00 \$
Beaudoin, Pierre-Emmanuel	Professeur – batterie	17,00 \$
Bilodeau, Gaétane	Professeure – yoga	25,00 \$
	Professeure – yoga enfants	25,00 \$
Blais, Marie-Pierre	Professeure – piano	16,00 \$
Carrier, Aline	Professeure – atelier théâtre enfants	50,00 \$
	Professeure – art dramatique	50,00 \$
	Professeure – cours de diction	35,00 \$
Carrier, Madeleine	Professeure – expression artistique	30,00 \$
	Professeure – cinquantaine	25,00 \$
Doyon, Marianne	Professeure – piano	17,00 \$
Filiatrault, Jacques	Professeur – tai chi chuan	27,00 \$
Gagnon, Josée	Professeure – peinture sur toile	28,00 \$
Guay, Annette	Professeure – sculpture sur pierre	20,00 \$
Marceau, Jean	Professeur – initiation écriture chansons	30,00 \$
Morin, Chantale	Professeure – espagnol	25,00 \$
Paradis, Sophie	Professeure – yoga	20,00 \$
Paré, Geneviève	Professeure – chant	17,00 \$
ACTIVITÉS AQUATIQUES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Audet, Alexandra	Enseignement	12,75 \$
	Surveillance	12,78 \$
Audet, Geneviève	Enseignement spécialisé	20,65 \$
	Responsable moniteurs	20,00 \$
	Enseignement – assistant-moniteurs	25,00 \$
	Enseignement – gardiens avertis	21,00 \$
	Cours natation adulte	13,71 \$
	Surveillance	14,60 \$
Audet, Sarah	Préposée à l'accueil	8,75 \$
Barrette, Line	Préposée à l'accueil	12,40 \$
Beaudoin, Émilie	Assistant-surveillant	8,00 \$
	Assistant-moniteur	8,25 \$
Bédard, Catherine	Enseignement – croix et médaille de bronze	21,00 \$
	Enseignement – gardiens avertis	21,00 \$
	Responsable sauveteurs	20,00 \$
	Surveillance	14,60 \$
Bédard, Josianne	Enseignement aqua-poussette	25,80 \$
	Surveillance	12,75 \$
Bédard, Mélanie	Enseignement spécialisé	25,80 \$
	Surveillance	12,75 \$
	Préposée à l'accueil	9,00 \$
Bernard, Gabrielle	Formation premiers soins aquatiques	15,00 \$
Berthiaume, Julie	Enseignement – aqua-jogging/ aqua-nageur	20,65 \$
	Enseignement	13,71 \$
	Surveillance	13,70 \$
Berthiaume, Samuel	Enseignement	13,71 \$
	Surveillance	13,70 \$
Bourdon, Roxane	Enseignement	12,78 \$
	Enseignement – mini-maîtres	18,58 \$
	Enseignement – nage synchronisée	12,26 \$
	Surveillance	11,85 \$

Carter-Labbé, Alex	Enseignement	10,55 \$
	Surveillance	10,95 \$
	Préposée à l'accueil	8,50 \$
Couture, Andréanne	Enseignement – nage synchronisée	12,90 \$
	Enseignement	13,71 \$
	Surveillance	13,70 \$
Fortin, Pierre	Surveillance	14,60 \$
	Enseignement – nage synchronisée	19,35 \$
Gagné, Brigitte	Enseignement	8,25 \$
	Surveillance	10,75 \$
	Préposée à l'accueil	8,25 \$
Jacques-Gosselin, Maude	Surveillance	8,00 \$
	Préposée à l'accueil	8,50 \$
	Enseignement	10,35 \$
Jacques, Josiane	Surveillance	10,75 \$
	Enseignement	12,78 \$
Racine-Roux, Zoé	Surveillance	11,85 \$
	Préposée à l'accueil	8,50 \$
	Enseignement – mini-maîtres	13,40 \$
Turmel, Josée-Anne	Enseignement	10,35 \$
	Surveillance	10,75 \$
	Préposée à l'accueil	8,25 \$
Vachon, Julie	Enseignement	13,71 \$
	Surveillance	13,70 \$

QUE cette liste du personnel représente une masse salariale de 38 850,00 \$ n'incluant pas les bénéfices marginaux.

QUE cette somme sera financée à même le budget d'opérations de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 3.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-15

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LE PRIX DU SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE 50% (ALUN) POUR L'ANNÉE 2008 (REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2007-12-597)

ATTENDU QUE le Service d'ingénierie de la Ville de Sainte-Marie a procédé, par voie de soumission sur invitation, à une demande de prix pour l'achat de sulfate d'aluminium liquide 50% (alun) pour le traitement de l'eau potable et l'épuration des eaux usées pour l'année 2008;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Nom du soumissionnaire	Prix total (taxes en sus)
Produits performants général Chemical Itée	335,00 \$ / tonne métrique
Kemira Water Solutions Canada inc.	342,05 \$ / tonne métrique

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie, suite à la recommandation du Service de l'ingénierie, s'approvisionne en sulfate d'aluminium liquide 50% (alun), pour l'année 2008, auprès de la compagnie *Produits performants général Chemical Itée* au coût de 335,00 \$ la tonne métrique, taxes en sus.

QUE la Ville de Sainte-Marie est autorisée à dépenser, pour l'année 2008, la somme approximative de 42 880,00 \$, taxes en sus, pour l'achat de sulfate d'aluminium liquide 50% (alun); celle-ci ayant établi sa consommation annuelle à environ 64 tonnes métriques pour le traitement de l'eau potable et 64 tonnes métriques pour l'épuration des eaux usées.

QUE ladite somme sera financée à même le budget d'opérations de l'année 2008.

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 2007-12-597 adoptée lors de la séance spéciale du 17 décembre 2007.

Certificat de crédits du trésorier numéro 4.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-16

AUTORISATION ET FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ESCALIER EXTÉRIEUR DU POSTE DE POLICE (MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2007-10-468)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2007-10-468 adoptée en date du 9 octobre 2007, autorisé le Service des travaux publics à faire effectuer les travaux de remplacement de l'escalier extérieur donnant accès au 1^{er} étage du poste de police;

ATTENDU QUE le coût des travaux dont l'estimation était de 5 200,00 \$, taxes en sus, n'incluait que la fabrication de l'escalier;

ATTENDU QUE le coût des travaux incluant le démontage de l'ancien escalier, la fabrication et l'installation du nouvel escalier s'élève plutôt à 6 455,35 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2007-10-468 adoptée lors de la séance régulière du 9 octobre 2007 et autorise le financement des coûts relatifs au démontage et à l'installation de l'escalier extérieur du poste de police qui s'élèvent à 1 255,35 \$, taxes en sus.

QUE cette somme sera financée à même le budget d'opérations de l'année en cours.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 5.
Modification budgétaire numéro 7033 (2007).*

Adopté à l'unanimité.

2008-01-17

NOUVEAU CHARGEUR SUR ROUES / ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2007-11-521 adoptée lors de la séance régulière du 12 novembre 2007, autorisé l'acquisition d'un nouveau chargeur sur roues John Deere JZ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un ensemble de fourches pour le chargeur sur roues John Deere 624JZ de façon à ce qu'il soit compatible à nos attachements;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à procéder à l'acquisition auprès du fournisseur *Équipements Sigma inc.* d'un ensemble de fourches pour le chargeur sur roues John Deere 624JZ et ce, pour la somme de 4 600,00 \$, taxes en sus.

QUE ladite somme sera financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 6.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-18

AIDE FINANCIÈRE / TOURNOI PEE-WEE LIONS VACHON, ÉDITION 2008

ATTENDU QUE les responsables du *Club Lions Ste-Marie Inc.* se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation du 42^e tournoi provincial de hockey Pee-Wee Lions Vachon qui a eu lieu du 6 au 13 janvier 2008 à l'aréna Paul-Henri-Drouin ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 125,00 \$ à l'organisme *Club Lions Ste-Marie inc.* pour la réalisation du 42^e tournoi provincial de hockey Pee-Wee Lions Vachon qui a eu lieu du 6 au 13 janvier 2008 à l'aréna Paul-Henri-Drouin.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même le budget d'opérations de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 7.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-19

AIDE FINANCIÈRE / TOURNOI PROVINCIAL BANTAM PHILIPPE GOSSELIN-SHELL, ÉDITION 2008

ATTENDU QUE les responsables du tournoi provincial Bantam Philippe Gosselin-Shell se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation du 38^e tournoi provincial de hockey Bantam qui se tiendra du 10 au 17 février 2008 à l'aréna Paul-Henri-Drouin;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 125,00 \$ au *Tournoi Bantam Sainte-Marie* pour la réalisation du 38^e tournoi provincial de hockey Bantam Philippe Gosselin-Shell qui se tiendra du 10 au 17 février 2008 à l'aréna Paul-Henri-Drouin.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même le budget d'opérations de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 8.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-20

AIDE FINANCIÈRE / TOURNOI MIDGET BOLDOC DE SAINTE-MARIE, ÉDITION 2008

ATTENDU QUE les organisateurs du 38^e tournoi provincial Midget Bolduc de Sainte-Marie se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de leur tournoi annuel qui se tiendra du 24 février au 2 mars 2008 à l'aréna Paul-Henri-Drouin;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 125,00 \$ au *Tournoi Midget Bolduc de Ste-Marie* pour la réalisation du 38^e tournoi provincial Midget Bolduc qui se tiendra du 24 février au 2 mars 2008 à l'aréna Paul-Henri-Drouin.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même le budget d'opérations de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 9.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-21

AIDE FINANCIÈRE / FESTIVAL GIGUE EN FÊTE, ÉDITION 2008

ATTENDU QUE la 9^e édition du Festival Gigue en Fête se tiendra du 26 juin au 29 juin 2008;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a établi que ce festival international soit l'événement porte-étendard de la ville;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Sainte-Marie, la subvention municipale pour l'année 2008 a été établie à 50 000,00 \$;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2008, à la *Corporation du Festival Gigue en Fête de Sainte-Marie* un montant de 50 000,00 \$ pour les soutenir financièrement dans l'organisation de cet événement international. Cette subvention sera versée en trois (3) versements comme suit :

15 000,00 \$	le 16 janvier 2008
20 000,00 \$	le 16 mars 2008
15 000,00 \$	le 16 mai 2008

QUE cette aide financière qui sera prise à même le budget d'opérations de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 10.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-22

AIDE FINANCIÈRE / DANSEURS DE SAINTE-MARIE INC.

ATTENDU QUE les responsables des *Danseurs de Sainte-Marie inc.* se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la préparation de leurs activités pour l'année 2008;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2008, aux *Danseurs de Sainte-Marie inc.* une aide financière au montant de 4 000,00 \$ afin de leur permettre de réaliser leurs activités régulières.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même le budget d'opérations de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 11.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-23

AIDE FINANCIÈRE / LES TROUBADOURS DE MA VALLÉE INC.

ATTENDU QUE les responsables de l'organisme *Les Troubadours de ma Vallée inc.*, étant à sa 45^e année d'existence, se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière leur permettant d'offrir des prestations locales et régionales de qualité;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2008, à l'organisme *Les Troubadours de ma Vallée inc.* une aide financière de 750,00 \$, et ce, afin de leur permettre d'offrir des prestations locales et régionales de qualité.

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde également à l'organisme *Les Troubadours de ma Vallée inc.* un montant de 250,00 \$ pour leur permettre de publiciser leurs concerts.

QUE cette somme sera prise à même le budget d'opérations de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 12.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-24

AIDE FINANCIÈRE / FESTIVAL D'ORGUE DE SAINTE-MARIE, ÉDITION 2008

ATTENDU QUE les responsables du 8^e festival d'orgue de Sainte-Marie se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de leur activité qui se tiendra les 1^{er}, 8 et 15 juin 2008 en l'église de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 1 000,00 \$ au *Festival d'orgue de Sainte-Marie* pour la réalisation de la 8^e édition de leur festival qui se tiendra en l'église de Sainte-Marie les 1^{er}, 8 et 15 juin 2008.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même le budget d'opérations de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 13.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-25

SIGNATURES DE LA LETTRE D'ENTENTE NO 4 AVEC L'UNION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE SERVICE, SECTION LOCALE 800 FTQ

ATTENDU QUE madame Valérie Gervais, titulaire du poste de secrétaire au Service du greffe et contentieux et à la direction générale, a été promue au poste de secrétaire de direction pendant l'absence pour maladie de la titulaire de ce poste cadre;

ATTENDU QUE selon l'article 7.04 B f) de la convention collective, madame Gervais perdra tous ses droits d'ancienneté si elle ne revient pas à son poste à l'intérieur d'une période de soixante (60) jours ouvrables;

ATTENDU QU'il s'agit d'une promotion temporaire dont la durée sera supérieure à soixante (60) jours ouvrables;

ATTENDU QUE les parties jugent approprié de signer une lettre d'entente spécifique pour protéger les droits de madame Gervais;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer la lettre d'entente no 4 avec *l'Union des Employés et Employées de service, section locale 800 FTQ*, concernant la promotion temporaire de madame Valérie Gervais.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-26

MODIFICATION DE L'ANNEXE C DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE ET NON SYNDIQUÉ

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire modifier l'annexe C de la politique de travail du personnel cadre et non syndiqué;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie l'annexe C de la politique de travail du personnel cadre et non syndiqué en ajoutant aux conditions de garde du Service des travaux publics une rémunération supplémentaire pour gérer l'équipe de nuit.

QUE cette nouvelle disposition s'applique du 16 décembre 2007 au 15 avril 2008 et ce, pendant la période où une équipe de nuit est formée.

QUE la somme encourue par cette modification de l'annexe C, estimée à 750,00 \$, sera financée à même le budget d'opérations de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 14.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-27

SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE SAINTE-MARIE INC. POUR L'ANNÉE 2008

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie mandate la *Corporation de développement touristique de Sainte-Marie inc.* dans la mise en œuvre des actions à réaliser en ce qui touche le développement de notre industrie touristique;

ATTENDU QUE l'entente intervenue avec la *Corporation de développement touristique de Sainte-Marie inc.*, relativement à l'attribution des ressources financières leur permettant d'assumer le plein leadership de ce mandat, est expirée depuis le 31 décembre 2007;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la signature du protocole d'entente avec la *Corporation de développement touristique de Sainte-Marie inc.* relativement à l'attribution des ressources financières leur permettant d'assumer la mise en œuvre des actions à réaliser en ce qui touche le développement de notre industrie touristique.

QUE par ce protocole, la Ville de Sainte-Marie s'engage à verser une subvention de fonctionnement de 66 000,00 \$, taxes en sus, pour l'année 2008 et que ladite subvention sera versée aux dates suivantes :

15 janvier 2008	12 000,00 \$, taxes en sus
15 mars 2008	14 000,00 \$, taxes en sus
15 avril 2008	20 000,00 \$, taxes en sus
15 juillet 2008	20 000,00 \$, taxes en sus

QUE ces sommes seront payables à même le budget d'opérations de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 15.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-28

SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC SAMAR POUR L'ANNÉE 2008

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la Ville de Sainte-Marie et la Société de l'arbre Mariveraine (SAMAR) pour l'année 2008;

ATTENDU QU'à l'intérieur de cette entente, la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière d'un montant maximal de 100 200,00 \$, taxes en sus, et réserve à même son budget d'opérations une somme maximale de 29 660,00 \$ pour couvrir les dépenses de fleurs, de matériaux, de phytoprotection, de la Journée de l'Arbre, de location et d'entretien de véhicules;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer l'entente intervenue avec la Société de l'arbre Mariveraine (SAMAR) pour l'année 2008.

QUE par cette entente, la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière à la Société de l'arbre Mariveraine (SAMAR) d'un montant maximal de 100 200,00 \$, taxes en sus. En contrepartie de l'engagement de la Ville, la SAMAR s'engage à réaliser plusieurs activités en matière d'horticulture ornementale et d'arboriculture, et ce, pour la période s'étalant du 1^{er} mars au 31 décembre 2008.

QUE ledit montant de 100 200,00 \$, taxes en sus, sera payé comme suit :

◆ le 15 janvier 2008	15 000,00 \$, taxes en sus
◆ le 15 mars 2008	22 600,00 \$, taxes en sus
◆ le 15 mai 2008	47 000,00 \$, taxes en sus
◆ le 15 août 2008	15 600,00 \$, taxes en sus

QUE cette somme sera financée à même le budget d'opérations de l'année en cours.

QUE la Ville de Sainte-Marie s'engage également à réserver à même son budget d'opérations une somme maximale de 29 660,00 \$ pour couvrir les dépenses de fleurs (jardinières, annuelles, vivaces), de matériaux (compost, engrais, outils), de matériaux de phytoprotection, de la Journée de l'Arbre, de location et d'entretien de véhicules.

Certificat de crédits du trésorier numéro 16.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-29

NOMINATION D'UN TROISIÈME REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit déléguer trois (3) représentants pour siéger au sein du conseil d'administration de *l'Office municipal d'Habitation*;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2007-12-612 adoptée en date du 17 décembre 2007, la Ville de Sainte-Marie a mandaté les conseillers Christian Laroche et Rosaire Simoneau pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie mandate monsieur Bruno Gilbert à titre de troisième représentant de la Ville pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation et ce, jusqu'au 31 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

2008-01-30

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE TEMPORAIRE POUR EFFECTUER LE REMPLACEMENT DE LA SECRÉTAIRE AU SERVICE DU GREFFE ET CONTENTIEUX ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE madame Valérie Gervais, secrétaire au Service du greffe et contentieux ainsi qu'à la direction générale, doit remplacer temporairement la secrétaire de direction pendant son congé de maladie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a procédé à un concours externe ainsi qu'à des entrevues;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *madame Diane Rhéaume* à titre de secrétaire temporaire au Service du greffe et contentieux ainsi qu'à la direction générale pour remplacer madame Valérie Gervais pendant le congé de maladie de la secrétaire de direction et ce, à compter du 15 janvier 2008 jusqu'au retour de celle-ci.

QUE *Madame Rhéaume* sera régie par la convention des employé(e)s de bureau et plus spécifiquement par les dispositions qui s'appliquent aux salariés temporaires.

Certificat de crédits du trésorier numéro 17.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Deux (2) personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 47.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Harold Guay,
Maire.